

*Initiatives ministérielles*

Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Winnipeg Nord—Revenu Canada; l'honorable député d'Edmonton—Est—L'environnement; l'honorable député de London—Est—Le logement; l'honorable député d'Okanagan—Shuswap—Les contaminants atmosphériques; l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—La Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

**M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer):** Monsieur le Président, je voudrais, en quelques minutes, porter mon appui à la motion présentée par le député de Jonquière. Je la trouve totalement acceptable en cette Chambre, et je suis appuyé par mes collègues du Bloc québécois.

Monsieur le Président, la Loi référendaire de 1980 dont le Québec s'est servi pour son référendum, j'en ai une expérience vécue et, tel que le soulignait mon collègue le député de Yorkton—Melville tantôt, en 1980, j'étais maire de Hull. J'avais été sollicité par le parapluie du non à prendre la présidence dans l'Outaouais québécois et à revendiquer auprès du gouvernement fédéral un fédéralisme renouvelé.

À ce moment-là, monsieur le Président, je croyais qu'il était encore possible que nous puissions, à l'intérieur de ce pays, enfin se comprendre. J'ai présidé les destinées du comité du non dans l'Outaouais québécois, et lors du référendum, le non l'a remporté avec un pourcentage de quelque 59,8 ou 59,9. Le gouvernement péquiste, qui avait été à l'origine de la loi référendaire, s'est plié volontiers à la démocratie en acceptant les résultats du référendum, et à compter de cette date nous attendions ce fédéralisme renouvelé qui nous avait été proposé. J'en sais quelque chose, monsieur le Président.

Le 20 avril 1980, j'étais sur la même tribune que Brian Mulroney, que Jean Chrétien, que Claude Ryan, à l'aréna Robert—Guertin, à Hull, dans mon comté de Hull—Aylmer. Nous revendiquions à ce moment-là, monsieur le Président, et il y a de cela 12 ans, un fédéralisme renouvelé.

Aujourd'hui, 12 ans après, nous sommes encore à discuter de modalités ici même à Ottawa, dans ce Parlement canadien, pour mettre le Québec à sa place.

Le député conservateur de Jonquière a déposé une motion qui s'apparente de très près à la Loi référendaire du Québec et pour laquelle il y a un respect de la démocratie, un respect, monsieur le Président, des gens qui sont pour ou des gens qui sont contre, un équilibre au niveau des parapluies du oui et du non, un montant d'argent spécifiquement affecté, reconnu par la loi, à l'intérieur de chacun des chapeaux du oui et du non. On appelle cela de l'équité dans le combat, monsieur le

Président. On appelle cela de la démocratie. On appelle cela du respect pour autrui.

Mais je me rends compte aujourd'hui, monsieur le Président, que les motions qui sont présentées en cette Chambre sont pratiquement ridiculisées par le gouvernement. Il y a à peine deux députés du Parti conservateur qui se sont adressés à la motion du député de Jonquière, que déjà le leader du gouvernement nous présente une motion de bâillon pour demain. Alors qu'hier, monsieur le Président, on nous disait: Bien, on ne donnera pas les 48 heures qui sont prescrits par le Règlement, on va mettre le bâillon pour arrêter le débat au bout de 24 heures. Aujourd'hui, nouveau bâillon.

Je trouve qu'il est malheureux d'intervenir dans un domaine aussi important et de braver de cette façon la démocratie, surtout, monsieur le Président, quand on traite de la Constitution d'un pays, Constitution sur la méfiance de deux peuples fondateurs, Constitution qu'on veut faire avaler aux Québécois et aux Québécoises. On veut mettre le Québec à sa place.

Monsieur le Président, si je me suis joins en cette Chambre au Bloc québécois, suite au 23 juin 1990, où l'Accord du lac Meech a été littéralement dépouillé de son sens et refusé par deux provinces canadiennes, c'est pour défendre les intérêts supérieurs du Québec dans cette enceinte de la Chambre des communes, défendre les intérêts du Québec, avec le respect de la démocratie, avec la probité que l'on puisse attendre de nos élus, monsieur le Président.

• (1620)

Et je trouve cela très malheureux aujourd'hui de faire le constat qu'un député conservateur propose en cette Chambre des amendements qui sont sur le fond même de la démocratie, sur le fond même de la liberté d'expression, et que ce gouvernement n'y prête pas attention, que ce gouvernement refuse la tolérance, monsieur le Président, et l'ignore, pour aller plus loin.

Monsieur le Président, quand on a fait allusion, lors du dépôt du projet de loi C-81, au fait qu'on ne pouvait limiter les dépenses parce que cela pourrait être contesté au niveau de la Charte des droits et libertés, on peut se poser de sérieuses questions à savoir si on a confiance en la Charte des droits et libertés. Si on n'a pas confiance en la Charte des droits et libertés, qu'on la change, qu'on l'abolisse, monsieur le Président. Pourquoi ne pas avoir appliqué la clause nonobstant? La clause nonobstant aurait pu s'appliquer si on n'avait pas confiance en la Charte du pays, pour faire en sorte de préserver la démocratie, de préserver les dépenses lors d'une consultation aussi importante, alors que le Québec, au même moment, va consulter sa population sur son devenir politique avec un parapluie du oui et un parapluie du non, face au refus constitutionnel du Canada anglais.